BFM - 27/03/2021

Magasins Lapeyre: un audit pointe un "redressement judiciaire quasi certain" avec le fonds Mutares

Le groupe Saint-Gobain est en négociations exclusives avec le fonds d'investissement allemand Mutares pour céder l'enseigne de menuiserie.

La reprise de Lapeyre par le fonds d'investissement allemand Mutares, dont le profil est "particulièrement inquiétant", présente un "risque quasi certain de redressement judiciaire", assurent les experts qui ont audité l'entreprise de menuiserie à la demande des élus du personnel. "Le risque de redressement judiciaire généralisé est très élevé voire quasi certain", déclare ce rapport que l'AFP s'est procuré. "Le profil de Mutares est particulièrement inquiétant et ce dernier n'a pas démontré, depuis son installation en France, sa capacité à redresser les entreprises", assènent les experts.

Le groupe de matériaux de construction et de distribution Saint-Gobain, qui a acquis Lapeyre en 1996, a annoncé en novembre être entré en négociations exclusives avec Mutares afin de lui céder sa chaîne de magasins spécialisés depuis 1931 dans l'aménagement de la maison. Le rapport indique que plus de 700 suppressions d'emplois, dont 112 dès 2021 et 583 en 2022, pourraient avoir lieu dans le groupe de 3.500 salariés: 434 emplois dans la branche production en raison de la fermeture de quatre usines et 279 dans la distribution après la fermeture de 19 magasins sur les 124 du groupe.

"Les solutions de Mutares reprennent les principales recettes qui ont échoué au cours des quinze dernières années", poursuivent les experts, avant de critiquer la méthode de Mutares dont le bilan est "catastrophique". Son "modèle de développement est basé sur la recherche de cibles à fort profits sur acquisition ("bargain purchase", ndlr): 13 entreprises reprises dont 5 ont été placées en redressement ou liquidation judiciaire et 7 sont encore en portefeuille avec des résultats déficitaires pour la plupart", assurent-ils.

Offres "non noircies"

Le tribunal judiciaire de Bobigny a par ailleurs débouté jeudi le comité social et économique (CSE) central de Distrilap, filiale du groupe Lapeyre, de sa demande de pièces complémentaires relatives à la cession, mais a ordonné à l'entreprise de transmettre les offres "non noircies" des candidats malheureux Verdoso et Cevital, dans un jugement obtenu par l'AFP.

Le premier est un fonds de retournement qui a "prouvé sa capacité à redresser les entreprises" tandis que le deuxième est "un industriel algérien reconnu qui a réussi le redressement d'Oxxo, ex-filiale du groupe Lapeyre", indique le rapport des auditeurs. D'autres CSE des filiales du groupe Lapeyre ont jusque-là également assigné, avec des fortunes diverses, leur groupe pour "défaut d'information" dans le cadre de la cession.